

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 5 MAI 2025

FORMATION

LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE SIGNENT UNE CONVENTION PLURIANNUELLE

Ce lundi 5 mai, Jean-Marie Bénier, 1er vice-président du Département délégué aux ressources humaines et au dialogue social, et Gaëlle Stricot, déléguée régionale du CNFPT Bretagne ont signé une convention pluriannuelle pour améliorer l'offre de formation et l'adapter au mieux aux besoins des agents du Département.

Au-delà de l'offre nationale du CNFPT et dans le cadre de son plan de formation, le Département dispose d'un partenariat avec l'établissement, aujourd'hui formalisé par une convention d'une durée de 5 ans. Ce partenariat permet de mettre en place des formations (à hauteur de 70 jours par an) dans les locaux de la collectivité et conçues spécifiquement pour les agents départementaux.

*« La signature de cette convention permet au Département d'améliorer le système de formation des agents du Département en s'adaptant à leurs besoins, à ceux de la collectivité et aux défis de notre territoire. Des agents formés tout au long de leur carrière, c'est aussi un service public plus performant », déclare **Jean-Marie Bénier**, vice-président du Département délégué aux ressources humaines et au dialogue social.*

*« Accompagner les agents face aux grands changements de notre société, qu'ils soient numériques, écologiques ou en lien avec les attentes des usagers, c'est une priorité pour le CNFPT car la formation continue est un levier essentiel. En proposant des parcours sur mesure, adaptés à leurs réalités de terrain, nous contribuons à leur montée en compétence, leur évolution professionnelle et leur engagement au service du public », poursuit **Gaëlle Stricot**, déléguée régionale du CNFPT Bretagne.*

Les 70 jours de formation dédiés par an ont permis à ce jour de mettre en place des parcours de formation sur l'hygiène alimentaire pour les agents des collèges, des parcours dédiés aux assistantes administratives en service social, etc. Avec 15 à 20 agents par session, cela représente entre 1 000 et 1 500 jours de formation dédiés pour le Département.



LES OBJECTIFS DU DÉPARTEMENT EN TERMES DE FORMATION

- Accompagner les agents dans l'appropriation des transitions écologique, numérique et sociétale ;
- Améliorer les qualifications des agents pour favoriser les trajectoires professionnelles souples et évolutives ;
- Accompagner les reconversions professionnelles ;
- Favoriser l'acquisition de diplômes en lien avec les postes occupés dans le cadre des démarches de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Soutenir et développer les compétences des encadrants (management, innovation, prévention des risques, intégration et fidélisation des nouveaux profils...);
- Sécuriser les pratiques professionnelles en lien avec la responsabilité juridique de la collectivité en tant qu'employeur et prestataire de service public ;
- Accentuer l'intégration de la démarche qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels et psychosociaux dans les pratiques professionnelles.

A PROPOS DU CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public chargé de la formation des agents des collectivités territoriales en France. Il les accompagne tout au long de leur carrière en proposant des formations initiales et continues adaptées aux évolutions des métiers territoriaux. Le CNFPT participe également à la professionnalisation des agents et il organise les concours A+ de la fonction publique territoriale. Le CNFPT Bretagne a formé 46 813 agents territoriaux en 2024.

www.cnfpt.fr



CONTACTS PRESSE

Département des Côtes d'Armor - Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr - 07 64 70 03 83

CNFPT - Valérie Bonnard

valerie.bonnard@cnfpt.fr - 06 09 66 50 18